

CAP B du 22 au 24 septembre 2026

NON-TITULARISATION DES CONTROLEUR·EUSE·S STAGIAIRES ET DES CONTRACTUEL·LE·S EN SITUATION DE HANDICAP 2025/2026

Tout d'abord, nous adressons nos félicitations à l'ensemble des collègues ayant validé leur cycle de formation.

Nous avons fait lecture de notre déclaration liminaire que vous retrouverez sur notre site

 www.cgtfinancespubliques.fr

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, l'administration a répondu à quelques-uns de nos propos :

L'administration indique ne pas pouvoir apporter de réponse s'agissant des problématiques n'étant pas de leur compétence et faire remonter ces dernières à la Directrice, Mme Verdier.

Cette année, 1655 contrôleurs stagiaires sont titularisés au 1^{er} octobre 2026.

L'administration nous informe qu'entre les résultats au concours et la date de titularisation, nous avons perdu 430 lauréats (par renonciation ou démission). Si, en termes de candidats aux concours, la DGFIP semble avoir retrouvé son niveau d'attractivité de 2019, la Direction Générale convient que la perte de 430 candidats est importante et qu'« on ne peut que le déplorer ».

Toutefois, il est à noter cette année que le nombre de démission en cours de formation initiale (école et/ou stage), est moindre que l'an passé.

Nous n'avons obtenu aucune réponse sur la prime de scolarité qui n'a pas été revalorisée depuis 2006 !

 **Concernant le déroulé du stage pratique probatoire :**

La Direction de l'Enfp insiste sur l'importance du respect du bloc fonctionnel pour le déroulé du stage. Pour l'administration, le stage doit être réalisé dans le département d'affectation du stagiaire au sein de son futur collectif de travail.

L'administration indique rappeler à chaque direction l'importance du rapport intermédiaire lorsqu'il y a des attentes avérées dès le début du stage envers le stagiaire et regrette encore que certains chefs de service ne se conforment pas à la note.

 **Concernant nos collègues en situation de handicap :**

La direction de l'Enfp nous assure de son accompagnement et avertit en amont les directions locales.

Elle affirme que l'accompagnement est réel et que le suivi des stagiaires en situation de handicap est pris très au sérieux que ce soit par l'Enfp ou par les directions. Ils estiment que l'empathie est une des valeurs qui caractérise la DGFIP.

Notre analyse : comme nous l'avons mentionné dans nos propos liminaires, oui, l'Enfp s'est donnée les moyens de mieux accompagner nos collègues en situation de handicap et nous le constatons sur la partie théorique de la formation, cependant cela n'est pas toujours le cas des directions locales qui ont toujours du mal à proposer une adaptation du travail à la situation de handicap de l'agent.

La CGT demande que le protocole sur le Handicap signé par le Ministère soit appliqué et développé dans l'ensemble de ses composantes.

S'agissant des logements des stagiaires :

La Direction reconnaît les difficultés rencontrées par les stagiaires en termes de logement, notamment en Ile-de-France. L'Enfip nous indique qu'un point sera fait avec le bureau Conditions de Vie au Travail (CVT).

Toutefois, l'Enfip nous affirme qu'elle répond au cas par cas lorsqu'ils sont saisis d'une situation complexe.

Notre analyse : il est urgent que l'administration signe de nouvelles conventions avec des bailleurs, à des prix attractifs (d'autant plus lorsque la prime de scolarité n'est pas revalorisée depuis 2006), notamment pour l'établissement de Noisy-le-Grand pour lequel il n'y a pas de logements dédiés aux stagiaires. La CGT FiP tient à souligner que suite à l'accord PSC avec Alan, nous avons perdu la totalité des logements proposés par la MASFiP.

Sur la densité des apprentissages et le stress occasionné :

La désintensification a été engagée pour la scolarité des contrôleurs stagiaires en ce qui concerne les cours sur les marchés publics.

L'Enfip se base principalement sur les retours à chaud des stagiaires pour opérer des ajustements.

Ils indiquent que les temps de reformulation ont été augmentés sur la partie bloc pour palier aux difficultés d'apprentissage des capsules réalisées en autonomie.

Nous avons à nouveau réclamé d'avoir communication des bilans en toute transparence du dispositif Ariane et des connaissances acquises par les stagiaires en autonomie. L'Enfip nous indique que le bilan du dispositif Ariane sera présenté en groupe de travail sur la formation le 3 novembre 2026.

Notre analyse : la CGT reste attachée aux cours en présentiel. La formation telle qu'elle était dispensée avant, de septembre à mai, permettait un enseignement moins dense, plus étalé dans le temps avec un stage de découverte en cours de formation théorique. Une formation théorique de septembre à mai permettait également une meilleure conciliation avec la vie privée des stagiaires.

👉 Concernant notre revendication de début de scolarité fixée au 1^{er} septembre

La direction indique que ce n'est pas une proposition d'évolution retenue en matière de formation initiale. Ils indiquent que tout serait plus compliqué en termes de : rentrée pour les chefs d'établissements, pour l'Enfip en matière de CEC, et pour le bureau en termes de CAP.

Notre analyse : La responsabilité des coupes budgétaires et des refontes des bureaux ne peut pas peser sur les stagiaires. Nous réfutons donc les arguments exposés par la direction et continuerons à revendiquer le début de la scolarité au 1^{er} septembre.

👉 Concernant la mise en place du stage découverte en octobre :

L'Enfip se dit prêt à étudier la remise en place d'un stage de découverte mais s'interroge sur les modalités. En effet, la volumétrie des promotions actuelles ne facilite pas l'exercice pour les directions devant programmer des tournées de services aux dizaines de stagiaires potentiellement accueillis. L'Enfip redoute que les stagiaires réalisent de fait leur stage dans une salle de réunion où ils assisteraient à une présentation des métiers par des collègues.

L'Enfip précise que cette conférence est déjà prévue dans les emplois du temps et réalisée dans chaque établissement et que le stage de découverte ne pourrait être assimilé à cela.

👉 Concernant le versement de la prime de scolarité en cas de prolongation de stage :

La direction s'en remet à la réponse négative du Bureau Rémunération et Reconnaissance (BRR). Elle est versée pour la réalisation de deux cycles de 6 mois (formation théorique + SPP).

Les dossiers de non-titularisation :

La séance s'est poursuivie par l'évocation de 35 dossiers de non-titularisation de contrôleurs stagiaires dont la défense était assurée par la CGT Finances publiques pour 5 d'entre eux.

Sur chaque dossier que nous avons défendu, nous avons pu obtenir ce que voulait l'agent.

Afin que les agent.e.s ne se retrouvent jamais seul.e.s et désarmé.e.s face à l'administration, la CGT Finances publiques répondra toujours présente pour défendre leurs intérêts individuels dans un cadre collectif.